

Namur, le 2 mai 2024

Chère coopératrice, cher coopérateur,

C'est avec grand plaisir que nous vous invitons à découvrir nos réalisations et le bilan de 2023 ainsi que les projets pour les prochaines années.

Vous êtes invités à participer à l'Assemblée Générale (AG) d'Émissions Zéro qui se tiendra

Le samedi 25 mai 2024

en la Salle Okavango, Rue Nanon, 98 à 5000 Namur (Mundo-N)

De 9h00 à 9h30, accueil et inscription pour l'AG.

À 9h30, Assemblée Générale Ordinaire des coopérateurs avec l'ordre du jour suivant :

1. Constitution du Bureau : scrutateurs, secrétaire, président
2. Approbation du PV de l'Assemblée générale ordinaire du 20/05/2023
3. Présentations des éléments marquants des activités de 2023
4. Questions/réponses sur le rapport d'activité 2023
5. Présentation des finances :
 - a. Comptes annuels 2023
 - b. Rapport de gestion 2023
 - c. Rapport des vérificateurs aux comptes
 - d. Proposition d'affectation du résultat
6. Questions/réponses sur les comptes annuels 2023
7. VOTE : Approbation des comptes annuels 2023
8. VOTE : Approbation de l'affectation du résultat et paiement pour le 30/6/2024
9. VOTE : Décharge aux vérificateurs aux comptes
10. VOTE : Décharge aux administrateurs
11. VOTE : Désignation des vérificateurs aux comptes 2024 : appel à candidats
12. Présentation de l'évolution des activités
13. Démissions et admissions des administrateurs
14. VOTE : Élections de Xavier Delwarte, Xavier Gillon et Gaetan Schwarzbaum au poste d'administrateur
15. Présentation du budget 2024

L'AG se clôturera à 12h30 et sera suivie d'un moment convivial (repas-sandwiches) où vous êtes cordialement invités.

Vers 14h, comme l'année passée, nous vous proposons un atelier participatif pour réfléchir à la mission de sensibilisation que s'est donnée la coopérative : « Quelles activités pourraient être proposées par des bénévoles EZ dans leur région ? ». Le moment sera animé par Xavier Gillon et Georges Geury et sera nourri par les résultats d'un sondage. Ne le manquez pas, toutes les idées sont les bienvenues !

Tous les documents de l'AG et ceux prescrits par le Code des Sociétés et des Associations sont disponibles dans l'espace coopérateur sur notre site internet (code d'accès «hydro») : le procès-verbal de l'AGO 2023, le rapport d'activité, le rapport de gestion du CA et les bilan et compte de résultat 2023... Ces documents peuvent vous être envoyés en version papier sur demande adressée à Émissions Zéro par courrier ou par courriel (voir adresses ci-dessous).

Les questions se rapportant au rapport d'activité 2023, au rapport de gestion du Conseil d'administration, aux bilan et compte de résultat 2023, doivent nous être adressées par écrit pour le **vendredi 17 mai au plus tard** et ce par courriel (info@emissions-zero.coop) ou par courrier postal au siège de la coopérative.

De manière à respecter la durée prévue pour l'AG, le Conseil d'Administration souhaite limiter les questions verbales en fonction du timing de l'AG. Privilégiez donc les questions écrites préalables.

Les coopérateurs inscrits en tant que tel au registre des parts de la coopérative au 25/04/2024 auront le droit de participer aux votes sur simple présentation de leur carte d'identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles. Ils pourront également se faire représenter par un autre coopérateur en envoyant le formulaire de procuration ci-joint, dûment rempli et signé **pour le lundi 20 mai par courriel ou par courrier postal**. Nous vous rappelons qu'un coopérateur ne peut détenir plus de 5 procurations et que les procurations ne désignant pas de mandataire ne seront pas prises en compte.

Afin de faciliter l'organisation de cette AG, veuillez indiquer votre présence via le formulaire d'inscription électronique suivant : <https://emissionszero.addme.coop/ag>.

Votre code d'inscription unique vous a été envoyé par email.

Si vous donnez procuration à un coopérateur, vous pouvez lui communiquer ce code.

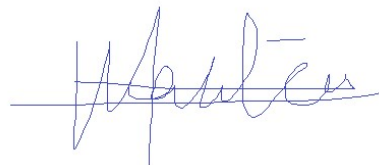
Enfin, pour la bonne organisation de l'après-midi, lors de votre inscription, merci d'indiquer dans le cadre « Remarques » votre participation au repas et à l'atelier qui suivra, par le message suivant : Repas, oui ou non ; Atelier, oui ou non.

Nous vous prions de croire, chère Coopératrice, cher Coopérateur, à l'expression de nos sentiments distingués.

Joseph François
Président du C.A.



Anne Wouters
Directrice



PROCURATION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 MAI 2024

Je, soussigné, (Le(a) mandant(e)),

Représentant légal de [optionnel]

Demeurant :

Numéro registre national (au dos de la carte d'identité) :

Code d'inscription unique (facultatif) :

Empêché d'assister à l'Assemblée Générale d'Émissions Zéro SCRL du 25 MAI 2024.

Désigne pour me représenter à cette assemblée (**obligatoire**):

Mme/M. qui accepte, et donne au mandataire le pouvoir de prendre part à toutes les délibérations, voter, amender ou rejeter les propositions à l'ordre du jour, assister à toute assemblée ayant le même ordre du jour, au cas où la susdite assemblée ne pourrait valablement délibérer, passer et signer les actes, pièces et procès-verbaux.

Les procurations seront signées manuellement sur le présent formulaire de convocation. Seules les signatures originales, légalement valables, seront recevables. Afin de permettre les vérifications d'usage (validité des procurations, absences de doublons ...), les procurations devront parvenir par courrier au siège social d'Émissions Zéro, Rue Nanon 98, 5000 NAMUR au plus tard **le lundi 20 mai** ou par courriel. Dans ce cas, le coopérateur imprime sa procuration, la signe, la scanne et la fait parvenir à info@emissions-zero.coop.

Fait à le 2024

Le(a) mandant(e)

(Signature précédée de la mention
manuscrite "Bon pour pouvoir")

Le(a) mandataire